



C O M I T E S Y N D I C A L

MERCREDI 2 FEVRIER 2000 à 17H30  
CONSEIL GENERAL SALLE 26

PRESENTS :

- Monsieur Jean THAON, Président de l'E.D.M.A.M., Maire de Lantosque.
- Madame Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de St-Auban.
- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Paul OLLIE, Conseiller Général.
- Monsieur Henri PRICCO, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebillière.
- Monsieur Marc ALUNNI, Conseiller Municipal de Valdeblore.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Dominique COHEN, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Josette DALMASSO, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Madame Elisabeth RAVEL-TOLLARDO, Conseiller Municipal de Guillaumes.
- Monsieur Jean SENECA, Adjoint au Maire de Breil-sur-Roya.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Monsieur Roger DUHALDE, Vice-Président du CG, Maire de Mougins.
- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-Président du CG, Maire de Bouyon.
- Madame Catherine FAVARO, Conseillère Municipale de Clans.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thièy.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 33, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEI TENDE / THORENC VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

## ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Monsieur Olivier BETTATI, Conseiller Général.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cannet.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Thénières.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de St-Sauveur.
- Monsieur Gérard MICHEL, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.

## EXCUSE :

- Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.

## ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- Mme Sylvie APODE, Représentant M. TREHIN, Payeur Départemental.
- Mme Monique LEGENDRE, D.G.A. pour la Qualité de la Vie du C.G.
- M. SAMBUCCHI, Chef du Service Culturel du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Agent Administratif Qualifié de l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1999
- 2- COTISATIONS
- 3- BUDGET PRIMITIF 2000
- 4-5 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE
- 6- MATERIELS A REFORMER
- 7- QUESTIONS ORALES
- 8- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant tous les participants de leur présence à cette assemblée.

Il donne la parole au Directeur pour présenter les questions financières.

1/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1999

Monsieur Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 1999, article par article, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	40 000 F
	Investissement .....	223 000 F
	<b>Total</b>	<b>263 000 F</b>

RECETTES :	Fonctionnement .....	40 000 F
	Investissement .....	223 000 F
	<b>Total</b>	<b>263 000 F</b>

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ COTISATIONS

Monsieur BRUN, présente les cotisations 2000-2001 en précisant qu'elles sont identiques à celles de l'année dernière :

a/ Elèves :

T A R I F S Année scolaire 2000/2001		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Inscr. en Instrument	1 370 F	2 970 F	3 370 F
B	Cours collectif ENFANT ou 2ème Instrument	800 F	/	800 F
C	Pratique Amateur ADULTE	/	1 330 F	1 330 F
D	Atelier Vocal, Orchestre ou 2ème cours collectif	570 F	570 F	570 F

Des frais de dossier d'un montant de 130 F sont à ajouter à la cotisation.

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :  
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

b/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

c/ Communes : 2 000 F par an et par enfant inscrit en janvier 2000.  
2 000 F par an et par classe pour les M.I.M.S.

APPROUVE A L'UNANIMITE

### 3/ BUDGET PRIMITIF 2000

Monsieur THAON informe l'Assemblée qu'il s'agit d'un budget identique à celui présenté en 1999. Il rappelle le montant de la participation du Conseil Général qui s'élève à 4 800 000 F et qui a déjà été voté. Il tient à remercier le Président du Conseil Général et ses représentants pour leur soutien apporté à l'Ecole Départementale de Musique.

Monsieur BRUN donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 2000, article par article, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	7 485 000 F
	Investissement .....	110 000 F
	<b>Total</b>	<b>7 595 000 F</b>
RECETTES :	Fonctionnement .....	7 485 000 F
	Investissement .....	110 000 F
	<b>Total</b>	<b>7 595 000 F</b>

APPROUVE A L'UNANIMITE

### 4/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Monsieur BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, informe l'Assemblée que Monsieur DUBREUIL, Directeur Adjoint, attaque de nouveau le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif de Nice pour obtenir de la part du Syndicat Mixte la prise en compte du préjudice financier évalué à 657 725 F correspondant à :

- Perte de Salaire	59 612 F
- Frais divers	410 113 F
- Préjudice Moral	168 000 F

Il indique que, malgré de multiples réclamations, Monsieur DUBREUIL, n'a produit comme pièces justificatives à sa demande, que la copie de ses bulletins de salaire, ne permettant pas ainsi l'étude globale de ce dossier.

Le Président demande, en conséquence, l'autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de l'affaire N° 99.3871 formulée par Monsieur James DUBREUIL.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Le Président informe l'Assemblée que Madame MOREL, Musicien Intervenant en Milieu Scolaire, attaque le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif de Nice pour obtenir l'annulation d'un blâme infligé par le Syndicat Mixte pour activité allant à l'encontre de la structure.

Le Président demande, en conséquence, l'autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de l'affaire N° 99.3865 formulée par Madame MOREL.

Il précise que ces dossiers contentieux sont saisis par les Services Juridiques du Conseil Général.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6/ MATERIEL A REFORMER

Le Président indique que lors de la réunion du Comité Syndical du 23 juin 1999, il avait été chargé avec Monsieur BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, de vérifier le matériel avant sa mise en réforme définitive.

Cette vérification a été effectuée le 24 novembre dernier au siège de l'Ecole Départementale de Musique et n'a donné lieu à aucune modification.

Le Président propose donc de confirmer la réforme du matériel visé par la délibération 9906/02 du 23 juin 1999.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7/ QUESTIONS ORALES : Néant.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BRUN énumère les différents documents diffusés aux membres du Comité Syndical et dresse un bilan de la rentrée scolaire 1999-2000.

La rentrée scolaire 1999-2000 s'est bien déroulée, les effectifs ont été stabilisés.

En effet, une comparaison des inscriptions entre les années scolaires 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 par centre d'enseignement (regroupant les enfants et les adultes) démontre une stabilisation des effectifs.

Au niveau du personnel enseignant, l'effectif est identique à l'an dernier si ce n'est que deux professeurs titulaires ont été mutés dans des Conservatoires et remplacés par des contractuels.

Au niveau du secrétariat, un agent administratif s'est mis en disponibilité de droit pour suivre son conjoint muté hors du département et sera remplacé.

Monsieur FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens, est très satisfait que les effectifs de l'Ecole Départementale de Musique se soient stabilisés.

Les mesures qui ont été souhaitées au Comité Syndical en février 1999 ont été respectées par le Directeur Général et le Président et c'est un encouragement et un réconfort pour le Conseil Général qui finance et soutient cette structure.

Des efforts ont été également entrepris par les professeurs. Les concerts qu'ils présentent dans le haut pays permettent de sensibiliser davantage les élèves.

C'est ainsi qu'avec des finances très saines et une volonté de tous les intéressés, l'Ecole Départementale de Musique pourra s'épanouir et il faut l'encourager.

Monsieur SENECA, Adjoint au Maire de Breil sur Roya, félicite à son tour les enseignants présents sur le terrain pour leur dynamisme et le travail pédagogique accompli auprès des élèves.

En ce qui concerne les finances du Syndicat Mixte, Monsieur BARBIER, suggère que toutes les dépenses engagées soient contrôlées.

Le Président propose d'autoriser le Directeur Général à engager des dépenses dont le montant n'excède pas 5 000 F et d'informer au préalable le Comité Syndical pour des dépenses supérieures à 50 000 F.

#### APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur BARBIER s'interroge sur l'éventuelle adhésion de l'Ecole Départementale de Musique au régime d'assurance chômage. En effet, l'Ecole aurait la possibilité de conclure un contrat d'adhésion auprès des ASSEDIC pour ses agents non titulaires.

Monsieur THAON rappelle qu'en 1997, il s'était opposé à cette adhésion, à l'époque trop onéreuse. Par contre, il est aujourd'hui favorable à ce qu'une étude détaillée sur le coût de cette adhésion soit réalisée dans un souci d'une plus grande sécurité pour l'Ecole Départementale de Musique.

Monsieur THAON propose également de réfléchir sur les possibilités d'extension de l'Ecole Départementale de Musique.

Aucune question nouvelle étant soulevée, il remercie tous les participants et lève la séance à 18h30.

Fait à Nice,  
le 03/02/2000

Le Président  
Jean THAON

